

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31
DÉCEMBRE 2011, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2013
ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013**

**PHASE 1 – FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2011**

- 1. Références :** (i) Dossier R-3724-2010, pièce B-0016, GI-34, document 1, page 4;
(ii) Pièce B-0011, GI-2, document 1.4, page 1.

Préambule :

À la référence (i), suite à la décision D-2010-112, Gazifère présente les soldes des CFR de redressement totalisant 2 082 407 M\$, qui sont mis à zéro au 1^{er} janvier 2011, et ce, pour créer un seul compte à recevoir de CFR de redressement.

À la référence (ii), le nouveau CFR de redressement créé en janvier 2011 présente un solde de 2 511 527 M\$.

Demande :

- 1.1 Veuillez concilier le total des CFR de redressement de la référence (i) avec le solde d'ouverture du nouveau CFR de redressement de la référence (ii).

- 2. Références :** (i) Pièce B-0011, GI-3, document 1, page 1;
(ii) Pièce B-0010, GI-11, document 1, annexe I.

Préambule :

À la référence (i), Gazifère présente la base de tarification pour l'année 2011. La valeur comptable nette des immobilisations réglementées au 31 décembre 2011 est de 77 669 946 M\$. Le solde créditeur des comptes différés au 1^{er} janvier 2011 est de (58 909) \$. Gazifère précise que ces comptes d'écarts sont approuvés dans la décision D-2010-147. Et finalement, le compte Auto-assurance présente un solde créditeur de (189 334) \$ au 31 décembre 2011.

À la référence (ii), Gazifère présente les états financiers vérifiés. La note 7 relative aux Immobilisations corporelles présente, pour les activités réglementées, des valeurs comptables nettes totalisant 94 106 \$ au 31 décembre 2011.

Demandes :

- 2.1 Veuillez concilier la valeur comptable nette des immobilisations réglementées de la référence (i) avec l'information présentée aux états financiers vérifiés de la référence (ii).
- 2.2 Veuillez présenter le détail des comptes différés au 1^{er} janvier 2011 de la référence (ii) et faire une conciliation avec les comptes d'écarts approuvés dans la décision D-2010-147. Veuillez également fournir les références.
- 2.3 Veuillez ventiler le solde de fermeture du compte Auto-assurance au 31 décembre 2011 en présentant séparément, pour chaque année concernée, les réclamations initiales, l'amortissement annuel, le solde non amorti ainsi que tout autre élément de conciliation, le cas échéant.

- 3. Références :**
- (i) Pièce B-0011, GI-4, document 1, page 1 ;
 - (ii) Pièce B-0010, GI-11, document 1, annexe I.

Préambule :

À la référence (i), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, Gazifère présente les treize soldes de la structure du capital. Au 31 décembre 2011, le solde de la dette à court terme est de 5 283 999 \$.

À la référence (ii), Gazifère présente les états financiers vérifiés au 31 décembre 2011.

Demande :

- 3.1 Veuillez concilier la dette à court terme de la référence (i) avec le passif à court terme de la référence (ii).

- 4. Références :**
- (i) Pièce B-0011, GI-2, document 1.2, ligne 13, colonne 1;
 - (ii) Décision D-2010-147, dossier R-3724-2010 Phase 4, paragraphes 304 et 305.

Préambule :

À la référence (i), les ventes industrielles réelles en service interruptible s'élèvent à 23 176 10³m³ en 2011.

Tenant compte du contexte de marché du distributeur et de ses anticipations de ventes réelles en 2010, la Régie fixait à 13 674 300 m³ le niveau raisonnable de projection de la demande de ses clients au tarif 9 pour l'exercice 2011 (référence (ii)).

Demande :

4.1 Veuillez expliquer les résultats réels obtenus par rapport aux prévisions pour chacun des clients au tarif 9.

- 5. Références :** (i) Pièce B-0011, GI-5, document 1.5;
(iii) R-3758-2011 Phase 2, pièce B-0049, GI-20, document 1, réponse 2.1.

Préambule :

À la référence (i), Gazifère évalue à 93,57 % le résultat total lié à la satisfaction de la clientèle sur la base de son sondage annuel de satisfaction. Ce résultat correspond à la moyenne arithmétique des résultats obtenus pour trois points évalués dans le sondage, soit la qualité du service des préposés du centre d'appel, la disponibilité, flexibilité et ponctualité des équipes de travail et la qualité du service rendu par le technicien.

À la référence (ii), Gazifère produit un tableau des résultats du sondage 2010 pour chacun des trois points évalués et pour les deux segments du marché, soit le segment résidentiel et le segment commercial, institutionnel et industriel (CII).

Demande :

5.1 Veuillez fournir les résultats du sondage 2011 pour chacun des trois points évalués et pour les deux segments du marché, résidentiel et CII, sous la forme du tableau de la référence (ii).

- 6. Références :** (i) Décision D-2011-186, dossier R-3758-2011, paragraphes 108 et 109 ;
(ii) Pièce B-0004, GI-1, document 1, pages 3 et 4.

Préambule :

Gazifère précise que le nouveau questionnaire de son nouveau sondage de satisfaction de la clientèle qui a été approuvé par la Régie (référence (ii)) a été utilisé pour compléter la première vague du sondage de satisfaction de la clientèle de l'année témoin 2012. Les résultats de cette première vague indiquent 48 répondants pour la clientèle résidentielle et 44 répondants pour la clientèle CII (référence (ii)).

Demandes :

6.1 Veuillez indiquer si Gazifère a rencontré des difficultés dans l'application du nouveau sondage de la clientèle approuvée par la Régie. Veuillez élaborer votre réponse.

6.2 Veuillez indiquer si Gazifère sera en mesure de déposer, à la phase 2 du présent dossier, les résultats préliminaires de son nouveau sondage de satisfaction de la clientèle avec des précisions sur la population, le nombre de répondants et la marge d'erreur statistique pour chaque segment du marché. Si non, veuillez expliquer.

7. Référence : Pièce B-0008, GI-3, document 1.2.2, page 3.

Préambule :

« Veuillez noter que Gazifère n'est pas en mesure de quantifier les impacts de ces différentes causes sur le gaz perdu 2011. »

Demandes :

7.1 Veuillez indiquer si des événements exceptionnels survenus au cours de l'année (bris de conduite important, mise en service de nouvelles conduites, etc.) permettent d'expliquer en partie le gaz perdu.

7.2 Le cas échéant, veuillez donner une estimation des volumes de gaz perdu liés à ces événements.

8. Référence : Pièce B-0009, GI-10, document 1, page 10.

Préambule :

« ... les économies réelles créditées à ce programme en 2011 n'incluent que les volumes pour lesquels Gazifère a obtenu une confirmation écrite d'implantation des mesures de la part des clients.

(...)

En 2011, le budget équivaut au montant réel d'aide financière versée sur la base des économies recommandées (et non pas implantées) par les firmes d'ingénierie. En 2012 et pour les années subséquentes, le budget reposera sur les économies implantées. »

Demande :

8.1 Veuillez indiquer si les aides financières rapportées pour 2011 correspondent à celles qui ont été versées pour les volumes réels crédités au programme. Veuillez élaborer sur l'adéquation entre les aides financières et les volumes rapportés pour 2011.

9. Référence: Pièce B-0009, GI-10, document 1, page 13.

Préambule :

« Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2011-186, les économies réelles créditées à ce programme en 2011 n'incluent que les volumes pour lesquels Gazifère a obtenu une confirmation écrite d'implantation des mesures de la part des clients. Le taux d'opportunité demeure inchangé à 7 %.

En 2011, aucune mesure comportementale ou avec une période de recouvrement de l'investissement (PRI) inférieure à un an n'a été identifiée et quantifiée dans le cadre des études admises à ce programme. Par conséquent, les économies d'énergie pour ce programme se chiffrent à 0 m³. Selon Gazifère, il n'en demeure pas moins que, tout comme le soumet le rapport d'Econoler présenté par Gaz Métro à la pièce Gaz Métro 9, document 7, Requête 3690-2009, des économies d'énergie de l'ordre de 3,5 % devraient être créditées pour ce genre de programme. »

Demandes :

- 9.1 Veuillez confirmer qu'en 2011, aucun des participants au programme « Étude de faisabilité » n'a implanté de mesures d'économie d'énergie suite à sa participation au programme. Veuillez élaborer.
- 9.2 Veuillez expliquer pourquoi des économies de l'ordre de 3,5 % devraient être créditées au programme compte tenu qu'aucun participant ne peut confirmer avoir implanté des mesures d'économie d'énergie.

10. Référence : Pièce B-0007, GI-10, document 1.3.

Préambule :

Le TCTR réel associé au tronc commun est de 149 148 \$.

Demandes :

- 10.1 Veuillez expliquer pourquoi le TCTR réel associé au tronc commun est positif compte tenu qu'il n'y a aucune économie d'énergie associée à ces activités.
- 10.2 Le cas échéant, veuillez corriger la pièce citée en référence.